

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC **LE MARDI 5 AVRIL 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 1 AVRIL 2022.

**PRÉSENTS** : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

**ABSENT** : Monsieur le conseiller E. Stork.

Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques, Monsieur Patrice Langlois, directeur du service de la gestion du territoire, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

**2022-185** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retrait de l'item 10.02 ;
- Retrait de l'item 20.05 ;
- L'ajout de l'item 02.02 afin de rendre hommage à Monsieur André Lalonde ;
- Correction de l'item 30.13 afin que le montant dans la version anglaise soit de 49 737,33 \$ ;
- Correction de l'item 30.17 afin que le montant soit de 196 636,04 \$.

**2022-186** PROCLAMATION – LE MARDI 10 MAI 2022 COMME ÉTANT LA JOURNÉE DU DENIM POUR LE CANCER DU SEIN

Le mardi 10 mai 2022 est proclamé comme étant la Journée du denim pour le cancer du sein.

**2022-187** HOMMAGE – MONSIEUR ANDRÉ LALONDE

Hommage est rendu à Monsieur André Lalonde, récipiendaire d'une médaille du lieutenant-gouverneur.

Monsieur Lalonde est impliqué envers les aînés depuis plus de vingt ans. Actif au sein de la Légion royale canadienne et de sa communauté, il veille au soutien des personnes dans le besoin et s'engage dans les activités qui leur sont destinées. Malgré la pandémie, il a continué de s'assurer du bien-être de ses concitoyennes et concitoyens et a ainsi démontré son engagement exceptionnel envers sa communauté.

**2022-188** APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

**RÉSOLU** : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022.

**2022-189** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire du 17 février 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-190** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE  
POINTE-CLAIRE DU 9 FÉVRIER 2022

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité d'art public de Pointe-Claire du 9 février 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-191** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Susan Weaver :

- Un article dans le journal de Pointe-Claire ;
- La dénomination du nouveau centre sportif en l'honneur de Madame Olive Urquhart ;
- La diffusion d'une vidéo par le maire.

Patricia Boyer :

- Dépose une demande d'accès à l'information ;
- Le projet Cadillac Fairview ;
- Le logement abordable.

Gregory Frechette :

- L'avis du maire concernant les appels d'offres et les règles qui les encadrent.

David McLaughlan :

- Les fréquentations du maire dans les commerces dans le Village de Pointe-Claire et son point de vue sur le soutien aux commerces locaux ;
- Le processus et l'échéancier de la consultation publique et les mesures qui seront prises pour garantir qu'elle sera représentative de l'ensemble de la population.

Ron Williams :

- Le tournage d'un film sur l'avenue Killarney Gardens et la désignation de la zone engazonnée comme un espace vert.

Charlotte Cushman :

- Le tournage d'un film sur l'avenue Killarney Gardens ;
- La révision du processus relatif à la délivrance des permis de tournage ;
- Dépôt d'une pétition.

Doug Roy :

- L'inondation sur l'avenue Alston, les problèmes de niveau d'eau dans le secteur Greenwich et les mesures que la ville prendra pour corriger la situation.

Vito Pelosi :

- Le projet Cadillac Fairview ;
- La diffusion d'une vidéo par le maire ;
- Le règlement de contrôle intérimaire ;
- La volonté du conseil de travailler avec Cadillac Fairview.

Pierre L'Écuyer :

- Les relations personnelles entre les membres du conseil et les représentants du projet Cadillac Fairview ;
- La quote-part payable à l'agglomération de Montréal.

Clarisse Yu :

- Souhaite avoir l'assurance que le conseil travaillera pour le bien-être des citoyens.

Normand Lapointe :

- Le projet Cadillac Fairview.

Lois Butler :

- Les problèmes de circulation routière ;
- La protection de la biodiversité.

*Monsieur le conseiller Tremblay quitte son siège à 20h31.*

*Monsieur le conseiller Tremblay reprend son siège à 20h35.*

David Fletcher :

- La conservation des espaces naturels et la Forêt Fairview.

Sheila Larson :

- La limite d' hauteur des bâtiments ;
- Le dépôt de projet comprenant plusieurs phases.

Martin Gendron :

- Un projet d'écomusée dans le secteur de vétérans.

Sue Stacho :

- L'inclusion du projet Cadillac Fairview dans le règlement de contrôle intérimaire.

**2022-192**

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2938

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2938 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2938, adopté à la séance ordinaire du 18 janvier 2022 par la résolution 2022-021 afin d'y permettre le remplacement de l'annexe A par la version révisée du 22 mars 2022.

**2022-193**

RETRAIT – DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Tremblay

Il est proposé par monsieur le maire Thomas,

Appuyé par madame la conseillère Tedford, et majoritairement

RÉSOLU :

De retirer de l'ordre du jour de la présente séance l'item relatif au dépôt d'un projet de règlement de contrôle intérimaire.

**2022-194**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION CONCERNANT LA LISTE DES ENDROITS OÙ IL EST INTERDIT D'IMMOBILISER OU DE STATIONNER UN VÉHICULE ROUTIER

Madame la conseillère Homan dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-2565 sur la circulation concernant la liste des endroits où il est interdit d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier ;

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

- 2022-195** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS
- Madame la conseillère Stainforth dépose un projet règlement sur l'encadrement des chiens ;
- Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.
- 2022-196** ADOPTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
- ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.
- Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
- RÉSOLU : D'adopter un règlement concernant la constitution d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.
- 2022-197** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA18 À MÊME LA ZONE RE27 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.
- Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
- RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa18 à même la zone Re27 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.
- 2022-198** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA16 À MÊME LA ZONE RE19 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.
- Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
- RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa16 à même la zone Re19 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.
- 2022-199** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA39 À MÊME LA ZONE RF4 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa39 à même la zone Rf4 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.

**2022-200** APPROBATION – PIIA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 mars, 2022.

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
37, avenue de la Pointe-Claire	Revêtement extérieur	3 000 \$
350, avenue Saint-Louis	Rénovations extérieurs	8 000 \$
107, avenue de Bresley	Agrandissement extérieur du 2e étage	6 000 \$
4025, autoroute Transcanadienne	Panneaux solaires	4 000 \$
4, avenue Cedar	Installation d'une clôture	2 000 \$
3, avenue Circle	Agrandissement	4 000 \$
168, avenue de Windward Crescent	Retrait d'une porte extérieur	500 \$
45, avenue Saint-Joachim	Rénovation majeur	8 000 \$

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-201** APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 août 2021;

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
162, avenue Broadview	Démolition et nouvelle construction	8 500 \$

126, avenue Queen	Démolition et nouvelle construction	7 900 \$
-------------------	-------------------------------------	----------

Et ce, conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-202**

APPROBATION – PIIA – LOT 2 530 784 (416, AVENUE SAINT-LOUIS)

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située sur le lot 2 530 784 du Cadastre du Québec (416, avenue Saint-Louis), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 août 2021 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 31 janvier 2022, 13 novembre 2021 et 30 août 2021 :

- Plan implantation(1p)\_2022-01-31
- Perspective et plans(4p)\_2021-11-13
- Materials(1p)\_CCU 2021-08-30

et ce, relativement au lotissement au lot original 2 530 784 du Cadastre du Québec (416, avenue Saint-Louis) pour la création de 2 lots projetés 6 406 797 et 6 406 796 du Cadastre du Québec, ainsi que la construction d'une maison unifamiliale sur le nouveau lot projeté 6 406 796 du Cadastre du Québec (418, avenue Saint-Louis), laissant le deuxième lot projeté 6 406 797 du Cadastre du Québec vacant, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 12 512,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

D'abroger la résolution 2021-540 adopté le 28 septembre 2021.

**2022-203**

APPROBATION – PIIA – 14, AVENUE BOWLING GREENE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent au 14, avenue

Bowling Green, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 mars, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 24 février 2022 :

RÉSOLU :

- Plans et élévations(12p)2022-02-24

et ce, relativement à la rénovation et l'agrandissement au 14 Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

À LA CONDITION QUE :

- Que la porte-fenêtre coulissante du rez-de-chaussée soit remplacée par des portes françaises.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-204**

APPROBATION – PIIA – 17, AVENUE CONDOVER

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent au 17, avenue Condover, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 mars, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 21 février 2022 :

RÉSOLU :

- Elevations(4pgs)\_2022-02-21
- Implanation(1pg)\_2022-02-21
- MATERIAL(1pg)\_2022-02-21
- RENDERING(1pg)\_2022-02-21

et ce, relativement à l'agrandissement au 2e étage et rénovations au 17, avenue Condover, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de

garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-205**

**APPROBATION – PIIA – LOT 6 126 972 DU CADASTRE DU QUÉBEC (COIN NORD-OUEST DU BOULEVARD HYMUS ET DE L'AVENUE STILLVIEW)**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent au lot 6 126 972 (coin nord-ouest du boulevard Hymus et de l'avenue Stillview), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 21 février, 2022.

Votes contre :  
Madame la conseillère Stainforth  
Monsieur le conseiller Tremblay

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement

**RÉSOLU :**

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 26 janvier, 18 et 21 février, et 9 mars 2022 :

- Élevations(2pgs)\_2022-01-26
- Facade Hymus(1pg)\_2022-03-09\_21-50-33
- Facade Hymus(1pg)\_2022-03-09\_21-59-44
- Plan d'aménagement et manoeuvre(1pg)\_2022-02-21
- Plan implantation révisé(1pg)\_2022-02-18

et ce, relativement à la construction d'un bâtiment multifamilial / développement de maisons en rangées au lot 6 126 972, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 120 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-206**

**APPROBATION – PIIA – 97, AVENUE PARKDALE**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent au 97, avenue Parkdale, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 mars, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 22 and 23 février 2022 :

- Elevations(3pgs)\_2022-02-22
- Extension implantation(1pg)\_2022-02-22
- Materials(3pgs)\_2022-02-22
- RENDERING(1pg)\_2022-02-23



et ce, relativement à l'agrandissement au 97, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-207**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6000, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 6000, Autoroute Transcanadienne :

- a) L'installation de panneaux de métal isolé sur les façades du bâtiment plutôt que l'installation d'un matériau de classe A, tel que requis ;
- b) La réduction du pourcentage de surface vitrée requis de 10% à 8.2% ;
- c) Trois accès pour véhicules là où seulement deux sont autorisés.

**2022-208**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 14, AVENUE BOWLING GREEN**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 14, avenue Bowling Green la construction d'un portique avec un empiètement de 2,2m dans la marge avant secondaire plutôt que le maximum permis de 1,6m.

**2022-209**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – LOT 2 530 264 CADASTRE DU QUÉBEC (FUTUR ADRESSE 365, BOULEVARD BRUNSWICK)**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre sur une partie du lot 2 530 264 Cadastre du Québec (futur adresse 365, boulevard Brunswick) l'installation d'un mur de soutènement comprenant trois sections et :

- a) ayant une partie située à 0,3m de la ligne latérale Est de la propriété plutôt que le minimum requis de 0,6m ainsi qu'un retrait de 0,3m entre les marches plutôt que le retrait minimal requis de 0,6m ;
- b) ayant une partie située à 0m de la ligne latérale Est de la propriété plutôt que le minimum requis de 0,6m ainsi qu'un retrait de 0,3m entre les marches plutôt que le retrait minimal requis de 0,6m ;
- c) ayant une partie située à 0m de la ligne latérale Est de la propriété plutôt que le minimum requis de 0,6m ainsi qu'une hauteur de 1,3m plutôt que la hauteur maximale permise de 1m.

**2022-210**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 17, AVENUE CONDOVER**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 17, avenue Condover que la largeur de la façade d'une habitation unifamiliale, à laquelle on ajoute un deuxième étage, corresponde à 78% de la largeur frontale du terrain plutôt que le maximum permis de 70%.

**2022-211**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 126 972 DU CADASTRE DU QUÉBEC (COIN NORD-OUEST DU BOULEVARD HYMUS ET DE L'AVENUE STILLVIEW)**

Votes contre :  
Madame la conseillère Stainforth  
Monsieur le conseiller Tremblay

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et majoritairement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre sur le lot 6 126 972 du Cadastre du Québec (coin nord-ouest du boulevard Hymus et de l'avenue Stillview) :

- a) une marge de recul arrière de 3m plutôt que le minimum requis de 7,5m;
- b) que le pourcentage d'espace vert requis dans la marge avant soit réduit à 45 % plutôt que le minimum requis de 50 %.

**2022-212**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 97, AVENUE PARKDALE**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 97, avenue Parkdale :

- a) l'agrandissement du bâtiment avec une marge avant de 7,2m plutôt que le minimum requis de 7,5m. ;
- b) une terrasse avec une marge latérale de 0,48m plutôt que la marge latérale minimale requise de 2m.

**2022-213**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 35, AVENUE SUMMERHILL**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 35, avenue Summerhill :

- a) qu'une clôture et une haie localisées dans le triangle de visibilité aient une hauteur de 1,83m plutôt que la hauteur maximale permise de 0,91m ;
- b) que cette haie localisée dans la marge avant ait une hauteur de 1,82m plutôt que la hauteur maximale permise de 1,52m ;
- c) un bâtiment accessoire dans la marge avant secondaire alors que cela n'est pas permis.

**2022-214**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2800, Autoroute Transcanadienne 163 cases de stationnement plutôt que le nombre minimum requis de 512.

**2022-215**

**DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 24 FÉVRIER 2022 AU 23 MARS 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 24 FÉVRIER 2022 AU 23 MARS 2022**

La liste des amendements budgétaires pour la période du 24 février 2022 au 23 mars 2022 et le registre des chèques pour la période du 24 février 2022 au 23 mars 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-216**

**DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ CONCERNANT LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-217** DÉPÔT – RAPPORT DE LA GREFFIÈRE CONCERNANT LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière fait rapport et dépose au conseil de la participation de tous les membres du conseil à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**2022-218** SOUTIEN FINANCIER ET PROCLAMATION – ORGANISME CURE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant égal versé par les employés de la Ville à l'organisme CURE ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17251 émis le 22 mars 2022.

**2022-219** RETRAIT – NOMINATION – MEMBRE REMPLAÇANT AU SEIN DU COMITÉ DE DÉMOLITION

L'item relatif à la nomination d'un membre remplaçant au sein du comité de démolition est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

**2022-220** REMERCIEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
QUE les membres du conseil remercient les membres sortant du conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire :

- Monsieur Rob Geller, pour les années 1999 à 2015 et 2016 à 2022 ;
- Monsieur Matt Grillo, pour les années 2019 à 2021.

*Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 21h17.*

**2022-221** APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA RÉSERVE DE LA GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE À PARTIR DES SURPLUS NON-AFFECTÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approprier la somme de 700 000 \$ pour la réserve de la gestion de l'Agrile pour l'année 2022 à partir des surplus non affectés.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17306 émis le 23 mars 2022.

**2022-222** AUTORISATION – MODE HYBRIDE DE PRÉSENCE AU TRAVAIL, SOUS CERTAINES CONDITIONS, ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL EN VIGUEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'autoriser la mise en œuvre d'une politique de télétravail, non-obligatoire, à raison d'un maximum d'une journée par semaine, ce, dans la mesure où le contexte de travail le permet et toujours en respectant les règles de notre politique de télétravail.

De même une directrice ou un directeur de service pourra d'une façon optionnelle autoriser un(e) employé(e) à s'absenter exceptionnellement du travail pour des raisons familiales, sans devoir recourir à des banques de congés, si l'employé(e) peut fournir une prestation de travail en mode télétravail et que son contexte normal de travail le permet.

En tout temps, le Directeur général pourra suspendre, en tout ou en partie, cette mesure de télétravail et faire rapport au Conseil municipal en conséquences.

**2022-223** ADOPTION – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseiller Tedford, et unanimement  
D'adopter la mise à jour de la *Politique de développement des collections* de la bibliothèque publique de Pointe-Claire, le tout selon les nouveaux critères ministériels associés au programme d'aide financière du Ministère de la culture et des communications.

*Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 21h19.*

**2022-224** APPROBATION ET AUTORISATION – ACTE DE VENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET 9407-0877 QUÉBEC INC. CONCERNANT LE LOT 6 464 678 DU CADASTRE DU QUÉBEC

*Le conseiller Paul Bissonnette ayant divulgué son intérêt pécuniaire particulier avant le début des délibérations, il s'est abstenu d'y participer et de voter sur la question.*

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et 9407-0877 Québec Inc., concernant le lot 6 464 678 du Cadastre du Québec, dans la mesure où cet acte est conforme au projet préalablement fourni au conseil ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer ledit acte, pour et nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2022-225** APPROBATION ET AUTORISATION – ENTENTES À INTERVENIR AVEC LES PISCINES EXTÉRIEURES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver les ententes à intervenir avec les piscines extérieures de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2022 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer les ententes, pour et nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2022-226** APPROBATION ET AUTORISATION – ENTENTE DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'OBSERVATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN DU CERIU ET DE SIÉGER AU NOM DE LA VILLE AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'OBSERVATOIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver une entente de partenariat et de contribution financière pour l'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le CERIU et de siéger au nom de la Ville au conseil scientifique de l'Observatoire ;

D'autoriser le Directeur des Travaux publics, monsieur Erik Rolland ou en son absence, la directrice adjointe des Travaux publics, madame Geneviève Rocheleau à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire

D'imputer les dépenses découlant de l'application de l'entente au poste budgétaire 02-310-00-419.

**2022-227** CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX, POUR LA RÉPARATION D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS CERTAINES AVENUES DE LA VILLE, POUR L’ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l’année d’option prévue au contrat intervenu avec GROUPE ABS INC., pour des services professionnels pour des études géotechniques, caractérisations environnementales et contrôle de la qualité des matériaux, pour la réparation d’infrastructures municipales dans certaines avenues de la Ville, pour l’année 2022, pour un montant total de 577 580,38 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17261 émis le 22 mars 2022.

**2022-228** CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – TRAVAUX RÉPÉTITIFS D’ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MENUISERIE, POUR L’ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l’année d’option prévue au contrat intervenu avec MÉTIER PLUS CONSTRUCTION INC., pour des travaux répétitifs d’entretien et de réparation de menuiserie, pour l’année 2022, pour un montant total de 84 851,55 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-420-82-911 et 22-421-32-930, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17363 émis le 25 mars 2022.

**2022-229** CONTRAT – OPTION D’ACHAT – SIX (6) KIA SOUL EV

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l’option d’achat prévue au contrat intervenu avec KIA DORVAL PREMIUM, concernant six (6) Kia Soul EV à leur valeur résiduelle, pour un montant total de 73 361,40 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17282 émis le 24 mars 2022.

**2022-230** CONTRAT – OPTION D’ACHAT – BALAI DE RUE ASPIRATEUR NEUF, ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l’option d’achat prévue au contrat intervenu avec CUBEX LTEE., concernant la fourniture d’un balai de rue aspirateur neuf, année 2022, pour un montant total de 304 697,59 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17280 émis le 23 mars 2022.

**2022-231** OCTROI D’UN CONTRAT – CONSTRUCTION D’UN STATIONNEMENT AVEC SYSTÈME DE BIORÉTENTION DEVANT L’ÉDIFICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D’octroyer un contrat pour la construction d’un stationnement avec système de biorétention devant l’édifice du service des travaux publics de Pointe-Claire, à LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 457 725,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d’appel d’offres GP2220-21012, et ce, conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires tel qu’il appert au certificat du trésorier no 22-17163 émis le 17 février 2022.

**2022-232** OCTROI D'UN CONTRAT – LA MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEU DU PARC OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la mise aux normes de l'aire de jeu du parc Ovide, à CONSTRUCTION URBEX INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 125 568,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2211-21026, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17290 émis le 22 mars 2022.

**2022-233** OCTROI D'UN CONTRAT – LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CONDUITE D'EAU DE L'AVENUE BANCROFT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la réhabilitation structurale de la conduite d'eau de l'avenue Bancroft, à SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 848 458,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2221-22017, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17299 émis le 22 mars 2022.

**2022-234** OCTROI D'UN CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE BANCROFT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la reconstruction de la chaussée de l'avenue Bancroft, à RÉHABILITATION DU O INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 059 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2207-20006, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17302 émis le 22 mars 2022.

**2022-235** OCTROI D'UN CONTRAT – LA RÉPARATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC BRISÉE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 40 PRÈS DU BOULEVARD DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la réparation d'une conduite d'aqueduc brisée en bordure de l'autoroute 40 près du boulevard des Sources, à RÉHABILITATION DU O INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 96 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2219-22009 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-315-01-721, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17304 émis le 22 mars 2022.

**2022-236** OCTROI D'UN CONTRAT – LE VERDISSEMENT DU SENTIER EMPRESS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour le verdissement du sentier Empress, à MARIO C. & FILS (9042-0845 QUÉBEC INC.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 49 737,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2212-22002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-020, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17308 émis le 22 mars 2022.

**2022-237** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION EXTÉRIEURE AU CHALET DE PARC OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection extérieure au Chalet de parc Ovide, à LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 258 440,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2206-19044 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-42-936, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17267 émis le 18 mars 2022.

**2022-238** OCTROI D'UN CONTRAT – MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE AU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la modification de la distribution électrique au bâtiment des Travaux Publics, à MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 203 505,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2205-21042 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-72-876, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17260 émis le 18 mars 2022.

**2022-239** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX CHENILLETES À TROTTOIR, ANNÉE 2019 OU PLUS RÉCENTE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux chenillettes à trottoir, année 2019 ou plus récente, à ÉQUIPEMENTS PLANNORD INC., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 402 031,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220020 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17285 émis le 23 mars 2022.

**2022-240** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de divers produits chimiques pour les piscines de la Ville pour les années 2022 et 2023, à TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC. et ASI EXPERT AQUATIQUE, qui ont fourni les plus basses soumissions conformes, pour un montant total de 196 636,04 \$ taxes incluses, (186 013,18 \$, taxes incluses, à Tekno Nouvelle Technologie Inc. et 10 622,86 \$, taxes incluses, à ASI Expert Aquatique), conformément aux documents d'appel d'offres EP220001. La Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2024, 2025 et 2026.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-635, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17295 émis le 25 mars 2022.

**2022-241** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES AVEC RACINES EN MOTTE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres avec racines en motte, pour l'année 2022, à PÉPINIÈRE CRAMER INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 194 802,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220004 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17307 émis le 24 mars 2022.

**2022-242**

**OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE VÊTEMENTS D'UNIFORMES POUR LE SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, POUR L'ANNÉE 2022**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de vêtements d'uniformes pour le Service de l'inspection et de la sécurité publique, pour l'année 2022, à UNIFORMES ML (MARTIN & LEVESQUE), qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 44 663,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres SP220001. La Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2023 et 2024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-921-00-661, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17340 émis le 25 mars 2022.

**2022-243**

**OCTROI D'UN CONTRAT – FRAIS DE MAINTENANCE DU RÉSEAU (FIBRE OPTIQUE), POUR 60 MOIS**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour les frais de maintenance du réseau (fibre optique), pour 60 mois, à FIBRENOIRE INC., pour un montant total de 144 173,13 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17143 émis le 17 février 2022.

**2022-244**

**OCTROI D'UN CONTRAT – DES TRAVAUX D'ARROSAGE DE VÉGÉTAUX, POUR L'ANNÉE 2022**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'arrosage de végétaux, pour l'année 2022, à MARIO C. ET FILS (9042-0845 QUÉBEC INC.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 55 104,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17278 émis le 23 mars 2022.

**2022-245**

**OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES DE LA VILLE, POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour le service d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices de la Ville, pour les années 2022 et 2023, à AV-TECH INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 108 304,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres EP220003. La Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2024, 2025 et 2026;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17365 émis le 25 mars 2022.



**2022-246** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques de la Ville, pour les années 2022 et 2023, à OMNI VENTILATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 177 176,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres EP220002. La Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2024, 2025 et 2026 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17356 émis le 25 mars 2022.

**2022-247** OCTROI D'UN CONTRAT – LA RÉFECTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE DE L'AVENUE AURORA ENTRE LES AVENUES SEDGEFIELD ET DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la réfection et la mise en œuvre du plan de mobilité active de l'avenue Aurora entre les avenues Sedgfield et Donegani, à ROXBORO EXCAVATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 517 820,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2205-22001, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17257 émis le 23 mars 2022.

**2022-248** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE DE MATÉRIEL/LOGICIEL AINSI QUE L'AIDE À L'INSTALLATION POUR METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE D'ACCÈS POUR TOUTES LES PORTES DU 230, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SÉCURMAX, SYSTÈMES INTÉGRÉS DE SÉCURITÉ INC., pour la fourniture de matériel/logiciel ainsi que l'aide à l'installation pour mettre en place le contrôle d'accès pour toutes les portes du 230, boulevard Brunswick, pour un montant total de 1 952,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 72 674,92 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-027, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17292 émis le 21 mars 2022.

**2022-249** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRONIQUES POUR LES SYSTÈMES D'ACCÈS AUX PORTES DE TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Audio services Stéphane Inc., pour la fourniture de pièces électroniques pour les systèmes d'accès aux portes de tous les bâtiments municipaux, pour un montant total de 12 615,20 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 162 615,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-027, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-16965 émis le 18 mars 2022.

**2022-250** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DE CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE DE D'ÉCLAIRAGE DES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU PLATEAU SPORTIF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec AINSWORTH INC., pour le remplacement du système de gestion de contrôle de température de d'éclairage des divers bâtiments de la Ville et du plateau sportif, pour un montant total de 128 744,57 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 805 828,89 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-410-02-765, 03-920-21-027 et 22-422-62-936, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17298 émis le 25 mars 2022.

**2022-251** APPROBATION – AJUSTEMENT D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT – DISPOSITION DES MATÉRIAUX SECS ET D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'autoriser un ajustement de la modification préalablement approuvé au contrat intervenu avec CARRIÈRE RÉGIONALE, une division de BAUVAL, pour la disposition des matériaux secs et d'excavation, pour un montant total de 13 097,54 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 358 644,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17314 émis le 24 mars 2022.

**2022-252** REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été lancé entre le 3 mars 2022 et le 21 mars 2022 pour des travaux de plantation et d'entretien d'arbres en motte pour l'année ferme 2022 avec une année en option 2023 ;

ATTENDU qu'une seule firme à savoir les Entreprises Rose-Neige Inc. a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU que le prix soumis excède largement les couts estimés et le budget disponible.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement DE rejeter la soumission reçue par LES ENTREPRISES ROSE-NEIGE INC. à l'égard de travaux de plantation et d'entretien d'arbres en motte et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution.

**2022-253** OCTROI D'UN CONTRAT – LA PRODUCTION ET L'INSTALLATION DE LA SIGNATURE VISUELLE ET DE LA SIGNALÉTIQUE AU CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'octroyer un contrat pour la production et l'installation de la signature visuelle et de la signalétique au centre sportif Olive-Urquhart, à STICKY MEDIA, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 58 428,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP220005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-027, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17368 émis le 28 mars 2022.

**2022-254** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'avril 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-255** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 5 AVRIL 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 5 avril 2022, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

**2022-256** APPROBATION – LES CHANGEMENTS RELATIFS À L'INDEXATION DES MONTANTS D'ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'AUTOMOBILE PERSONNELLE À DES FINS PROFESSIONNELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les changements relatifs aux taux de remboursement de kilométrage des frais de transport de la Politique de frais de déplacement à la demande de l'Employeur à compter du 1 mai 2022 comme suit:

Type de montant	01/05/2021	01/05/2022
Jusqu'à un maximum de 320 km	0,57 \$	0,62 \$
De 320 km à 1 280 km	0,47 \$	0,51 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,37 \$	0,40 \$
Pourcentage d'ajustement	-	8,5 %

**2022-257** LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseiller Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement, DE lever la séance à 21 h 35.

\_\_\_\_\_  
Tim Thomas, maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Thibault, greffière